



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-519500599-20230630-23_CA_06_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

Affichage : 07/07/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Actes Administratifs

N° 23/CA/06/001

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINS**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
Service des Campings Municipaux

Séance du 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente juin, à dix heures 30 minutes, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance sous la Présidence de **Monsieur Gérard CANOVAS, Président.**

Collège d'élus : M. Gérard CANOVAS, Mme Brigitte LANET, M. FERNANDEZ, M. CALAS, M. DORLEANS, M. MERIEAU, M. LARY,

Absente : Mme DUMAS,

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Monsieur Didier CALAS

Objet n° 1 : Décision modificative N° 1/ Exercice 2023/ Budget Service des Campings-EPIC

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe primitif 2023 du Service des Campings -EPIC voté le **25 novembre 2022, Délibération N° 22/CA/11/20,**

Vu le budget supplémentaire 2023 du Service des Campings -EPIC adoptée le **12 mai 2023, Délibération N° 23/CA/05/004,**

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

Rappelle que suivant les règles de l'instruction comptable M4, le Conseil d'Administration peut, par dérogation au principe de l'annualité budgétaire, apporter certaines modifications aux prévisions inscrites au budget primitif.

En conséquence, pour assurer le bon déroulement de l'exécution du budget du Service des Campings, il convient de réajuster un certain nombre de chapitres en section fonctionnement comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre / Article	Libellé	BP 2023 + BS 2023	Vote du CD DM N° 1	CUMUL 2023
Section fonctionnement dépenses		1 184 699.10€	0€	1 184 699.10€
011	Charge à caractère général	822 623.10€	-22 000€	800 623.10€
6228	Rémunérations intermédiaires et honoraires divers	105 000€	-22 000€	83 000€
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	0€	22 000€	22 000€
6951	Impôts sur les bénéfiques	0€	22 000€	22 000€

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil D'Administration :

- de se prononcer sur la Décision Modificative N° 1 du Budget 2023 du Service des Campings de la Ville de Balaruc les Bains telle que présentée dans le tableau ci-dessus qui s'équilibre :

- En dépenses à la section fonctionnement au montant de : 0€

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil d'Administration de délibérer.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré vote à :

UNANIMITE

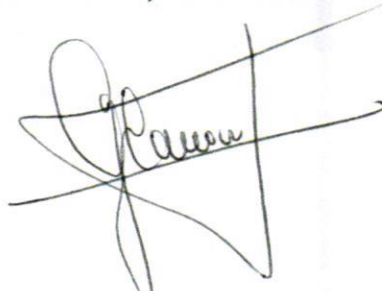
- Approuve l'exposé de son Président,
- **Se prononce favorablement** sur la Décision Modificative N° 1 du Budget 2023 du Service des Campings de la Ville de Balaruc les Bains telle que présentée dans le tableau ci-dessus qui s'équilibre :

- En dépenses à la section fonctionnement au montant de : 0€

- **Dit que** copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le **07/07/2023**
Le Président, Gérard CANOVAS



Publiée et exécutoire, le **13 juillet 2023**
Le Président, Gérard CANOVAS



Gérard CANOVAS Président, 	Brigitte LANET Vice-présidente 	Angel FERNANDEZ 	Didier CALAS 
Eddy DORLEANS 	Claude MERIEAU 	Pierre LARY 	Cathy DUMAS